

Observation 23 du 16/02/2023

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je m'oppose à ce projet en raison de la saturation de la zone.

En effet **dans un rayon de 20 kilomètres autour de Brion, il existe :**

- 9 parcs en fonctionnement (Saint Secondin, Bouresse Usson du Poitou, Brion, La Ferrière, Château-Garnier, Savigné, Blanzay...)
- 11 autorisés
- 6 en cours d'instruction
- Sans compter les prospections qui sont en cours

Soit plus de 60 éoliennes sur ce secteur... !

En conséquence, merci de bien vouloir rendre un avis défavorable

M. MARTINET Eric